

---

# EUROVOC, THÉSAURUS MULTILINGUE : MAINTENANCE ET ASPECTS PRATIQUES

## Exemple à la bibliothèque du Parlement européen

---

Isabelle GAUTIER

Spécialiste de l'information

Représentante du Parlement européen au Comité de maintenance Eurovoc

Chargée du groupe de travail "Coordination de l'indexation" à la bibliothèque du Parlement européen

Article rédigé suite à la conférence donnée par l'auteur dans le cadre de l'*Inforum 2005, Systèmes et langages documentaires : fictions et réalités*, organisé par l'Association Belge de Documentation, le 28 avril 2005 à Bruxelles.

Het artikel is opgesteld naar aanleiding van een conferentie gegeven door de auteur in het kader van het *Inforum 2005, Informatiesystemen: fictie en werkelijkheid*, georganiseerd door de Belgische Vereniging voor Documentatie op 28 april 2005 te Brussel.

- Eurovoc est un thésaurus multilingue spécialement construit à l'origine pour le traitement de l'information documentaire des institutions de l'Union européenne. Cet article présente tout d'abord le thésaurus Eurovoc, sa gestion et sa maintenance puis explique son utilisation quotidienne à la bibliothèque du Parlement européen et dans les autres domaines d'activités du Parlement européen.
- Eurovoc is een meertalige thesaurus aanvankelijk speciaal opgesteld voor het behandelen van documentaire informatie van de Europese unie. Het artikel bespreekt eerst en vooral de Eurovoc thesaurus, zijn beheer en zijn onderhoud en nadien zijn dagelijks gebruik in de bibliotheek van het Europese Parlement en in andere activiteitendoelens van het Europese Parlement.

### Présentation d'Eurovoc

#### Genèse et développement

Conçu en 1984, le thésaurus Eurovoc est le fruit d'une initiative conjointe du Parlement européen et de l'OPOCE (Office des publications officielles des Communautés européennes). Pour le Parlement européen, il s'agissait d'indexer les documents parlementaires et ceux de la bibliothèque, et pour l'OPOCE, d'indexer les textes publiés au Journal Officiel. Eurovoc répond au besoin constaté d'un outil multidisciplinaire qui, tout en étant généraliste, puisse en même temps couvrir tous les domaines traités par l'Union européenne. L'accent est également mis sur les activités parlementaires, ce qui permet son utilisation par des Parlements nationaux.

Cet outil documentaire est multilingue depuis sa création : il comprend au départ sept langues : l'allemand, l'anglais, le danois, le français, l'italien, le grec et le néerlandais. La langue utilisée pour sa conception est le français, les autres langues sont des traductions.

Les transformations de l'Union européenne impliquent de nouvelles éditions et de nouvelles versions linguistiques ; en 1987 paraît la

deuxième édition qui comprend deux langues supplémentaires : l'espagnol et le portugais. La troisième édition, la version 3.0, date de 1995. Les éditions paraissent alors en version papier.

À partir de 1999, la gestion du thésaurus est modifiée. Deux comités, l'un de pilotage, l'autre de maintenance sont mis en place. Une décision interinstitutionnelle décide une rapide mise à jour du thésaurus, ce qui mène à la version 3.1. Elle comprend deux langues supplémentaires : le suédois et le finlandais. Avec cette nouvelle version, Eurovoc dispose, pour la première fois, de son propre site Internet et est désormais accessible en ligne.

Entretemps, est décidée une révision totale du thésaurus qui aboutit à la version 4.0 parue en novembre 2002. L'édition suivante, la version 4.1, est mise en ligne début 2004.

De nombreux parlements nationaux se sont intéressés à Eurovoc via le réseau CERDP (Centre européen de recherche et de documentation parlementaires). Pour se préparer à leur intégration dans l'Union européenne, plusieurs parlements ont traduit le thésaurus, ainsi, la Lituanie, la Slovaquie, la Pologne, la Roumanie et la République tchèque. D'autres parlements ont décidé de traduire le thésaurus notamment dans le ca-

dre d'une coopération renforcée avec l'Union. Il s'agit de l'Albanie, de la Croatie et de la Russie.

Depuis 1995, le thésaurus n'avait plus été édité en version papier. De nombreux utilisateurs nous ont fait part de son utilité si bien que la version 4.1 a été publiée en deux volumes : un volume présentant la version alphabétique permutée et un volume présentant la version thématique. Cette édition est disponible en onze langues (anglais, allemand, danois, espagnol, finlandais, français, grec, italien, néerlandais, portugais, suédois). De nouvelles versions linguistiques dans les langues officielles de l'Union européenne seront publiées en même temps que de prochaines versions du thésaurus.

bien de modifications de descripteurs existants)

- au téléchargement du thésaurus au format pdf (version thématique ou bien alphabétique permutée)
- la transition entre deux versions du thésaurus (les modifications et les nouveautés intégrées)
- la liste multilingue (possibilité à partir d'une langue d'avoir les équivalences linguistiques dans trois autres langues).

Enfin, la colonne de gauche de la page d'accueil propose des liens pratiques (aide, contacts...).

La recherche par menu présente les 21 domai-

Address [http://europa.eu.int/celex/eurovoc/sq/sqa\\_doc/eurovoc\\_dif/SERVEUR/menu/prod/MENU?langue=FR](http://europa.eu.int/celex/eurovoc/sq/sqa_doc/eurovoc_dif/SERVEUR/menu/prod/MENU?langue=FR) Go Links

Europa **eurovoc** THESAURUS français (fr)

information  
écrivez-nous  
helpdesk  
aide

Publications Office

- » [Présentation du thésaurus](#)
- » [Naviguer dans le thésaurus](#)
- » [Chercher un terme dans le thésaurus](#)
- » [Fiche de maintenance](#)
- » [Télécharger le thésaurus](#)
- » [Transition entre la version 4.1 et la version 4.2](#)
- » [Liste multilingue](#)

**Eurovoc** est un thésaurus multilingue couvrant tous les domaines de l'activité de l'Union européenne, il permet d'indexer les documents dans les systèmes documentaires des institutions européennes et de leurs utilisateurs. Ce produit documentaire est actuellement utilisé par le Parlement européen, l'Office des publications des Communautés européennes, les parlements nationaux et régionaux en Europe, des administrations nationales et par certaines organisations européennes. Ce site vous présente la version 4.2 du thésaurus Eurovoc. Cette édition est le résultat de la collaboration entre les institutions européennes, les parlements nationaux et les utilisateurs d'Eurovoc.

**Eurovoc 4.2** est actuellement disponible dans 17 langues officielles de l'Union européenne (espagnol, tchèque, danois, allemand, grec, anglais, français, italien, letton, lituanien, hongrois, néerlandais, polonais, portugais, slovène, finnois et suédois) et deux autres langues (croate et roumain). En plus de ces versions, Eurovoc a été traduit par les parlements nationaux d'autres pays: Albanie, Bulgarie et Russie.

## Version actuelle 4.2

Depuis août 2005, la version 4.2 a été mise en ligne et les langues des nouveaux pays de l'Union européenne sont intégrées au fur et à mesure de l'achèvement de leur traduction.

Le thésaurus en ligne comporte plusieurs parties. Sur la page d'accueil, les principales rubriques permettent d'accéder à :

- la présentation du thésaurus
- la navigation (par domaine)
- la recherche d'un terme (terme entier ou avec troncature)
- la fiche de maintenance (pour envoyer des propositions de nouveaux descripteurs ou

nes couverts par Eurovoc. Il s'agit des principales activités communautaires et politiques de l'UE : institutions, vie politique, relations internationales, droit, questions sociales, emploi et travail, environnement, agriculture, transport....

La structure d'Eurovoc comporte une classification hiérarchique et peut comprendre jusqu'à quatre niveaux de termes spécifiques. Les domaines sont identifiés par deux chiffres et un énoncé (exemple : 10 Communautés européennes). Ces domaines comprennent des microthésaurus qui sont identifiés par quatre chiffres dont les deux premiers relèvent du domaine (exemple : 1011 Droit communautaire). Il y a en tout 127 microthésaurus.



Pour faciliter et simplifier la gestion du thésaurus, la polyhiérarchie n'est pas acceptée sauf pour les organisations internationales ou bien pour les pays. Les autres descripteurs relèvent d'un seul domaine, même si parfois le descripteur pourrait être rattaché à plusieurs.

La notice d'un descripteur comprend son environnement hiérarchique (le MT = le microthésaurus auquel il appartient), le UF (Use For = employé pour = le synonyme), le BT (Broad Term = terme générique), ses NT (Narrow Term = termes spécifiques) et ses RT éventuels (Related Term = termes associés). Si cela s'avère nécessaire, une SC (Scope Note) est ajoutée : elle est soit une note de définition (qui précise le sens du descripteur, à ne pas confondre avec un autre), soit une note d'application (qui précise le contexte d'utilisation du descripteur). Il est possible d'avoir directement la traduction du terme dans toutes les autres langues. De même, en fonction des besoins, un simple clic permet de facilement changer de langue au cours de l'interrogation en ligne.

## Gestion du thésaurus Eurovoc

Comme indiqué dans l'historique, Eurovoc est géré depuis 1999 par deux comités : le comité de pilotage et le comité de maintenance. Ces deux

comités sont interinstitutionnels et composés de membres des institutions communautaires suivantes :

- Parlement européen
- Office des publications officielles des Communautés européennes
- Conseil de l'Union européenne
- Commission européenne
- Cour de justice des Communautés européennes
- Cour des comptes européenne



Les institutions les plus engagées dans le travail de mise à jour du thésaurus sont principalement l'OPOCE, le Parlement européen et la Commission européenne.

### Rôle politique et stratégique du comité de pilotage

Le comité de pilotage définit les lignes directrices du thésaurus, notamment les objectifs et les priorités à atteindre. Il a, par exemple, décidé de revoir entièrement le thésaurus pour sa version 4.0. Pour ce travail, le Parlement européen a d'ailleurs détaché deux documentalistes occupées quasiment à temps plein durant dix-huit mois.

Le comité étudie les perspectives de développement du thésaurus et fixe également le calendrier des futures éditions. Il a ainsi décidé de publier une nouvelle édition du thésaurus tous les ans. C'est également le comité de pilotage qui avale une nouvelle version du thésaurus avant qu'elle ne soit mise en ligne et c'est encore lui qui prend la décision de produire une édition papier en sus de l'édition en ligne.

En outre, il attribue également le budget annuel prévisionnel, incluant les postes de travail, la mise à jour informatique et les licences.

La disponibilité de nouvelles versions linguistiques est suivie attentivement. Des contacts réguliers avec l'équipe de maintenance de l'OPOCE sont établis pour connaître le travail effectué, les besoins à prendre en compte, le nombre de licences contractées.

Une réflexion est en cours sur le thésaurus et son développement futur. En novembre 2005, un questionnaire a été envoyé à tous les utilisateurs recensés afin de mieux connaître leurs besoins et leurs attentes. Les conclusions de cette enquête seront présentées à l'occasion de la prochaine conférence Eurovoc qui se tiendra en mars 2006 au Parlement européen.

Par ailleurs, plusieurs organismes travaillent de concert pour développer un vocabulaire contrôlé dont Eurovoc serait l'élément de référence. Le comité de pilotage réfléchit à l'organisation d'un travail d'échange et de collaboration avec d'autres institutions communautaires dans ce domaine.

### Rôle technique du comité de maintenance

Le comité de maintenance met en oeuvre les politiques définies par le comité de pilotage. Son rôle est principalement technique : il étudie de nouvelles propositions pour les mises à jour du thésaurus et coordonne les travaux entre les représentants des différentes institutions. Il peut aussi avoir un rôle de conseil et d'assistance.

Ainsi, il donne des conseils techniques au comité de pilotage lorsque cela s'avère nécessaire.

Au sein de ce comité, l'OPOCE est notamment chargé de la maintenance technique du thésaurus et doit gérer les bases du thésaurus, la version officielle en ligne et la version de maintenance permettant de travailler directement sur le thésaurus pour intégrer les modifications et les changements linguistiques. Il procède à la mise à jour des différentes versions informatiques et linguistiques. Actuellement, Eurovoc est disponible au format XML.

L'OPOCE veille également à la qualité des différentes versions linguistiques existantes. Parmi les nouveaux membres de l'Union, plusieurs pays ont traduit eux-mêmes le thésaurus.

Face à l'augmentation du nombre d'utilisateurs du thésaurus, il a été jugé opportun de mettre en place une licence qui établit un contrat d'utilisation d'Eurovoc. Plusieurs types de licences sont proposés aux organismes :

- gratuite pour les besoins propres de l'organisme ou payante, s'il y a une rediffusion commerciale ;
- gratuite avec adaptation linguistique par l'organisme qui, en contrepartie, rétrocède cette version à l'OPOCE ;
- gratuite et permettant l'enrichissement ou la transformation du thésaurus (adaptation régionale, nationale ou bien vocabulaire spécifique...); les différences doivent apparaître clairement par rapport à la version officielle et ces enrichissements sont fournis à l'OPOCE qui décide de les intégrer ou non dans la version officielle.

Pour la mise à jour de l'édition officielle, le comité de maintenance fonctionne de la façon suivante : l'OPOCE reprend toutes les propositions reçues durant une période donnée et provenant soit directement des utilisateurs, soit des diverses institutions via les membres du comité de maintenance. Ces propositions sont rassemblées dans un document présentant les créations, les modifications et les suppressions de descripteurs et sont transmises aux membres du Comité de maintenance. Elles sont étudiées par chacun des membres du comité et sont votées. Les membres du comité de maintenance se réunissent régulièrement durant l'année. Au cours de ces réunions, les désaccords spécifiques sur certaines propositions sont débattus et une décision est prise.

Cas pratique : le vote sur la proposition "biométrie" n'ayant pas été unanime, la proposition a fait l'objet de discussions au sein du Comité de maintenance. Le désaccord concernait à la fois la définition de la biométrie et son terme générique (où le placer : sous le BT "données personnelles" en MT 3236 informatique et traitement des données ou bien sous le BT "biologie" ou encore sous le BT "mathématiques" en MT 3606 sciences naturelles et appliquées ?). Les membres du Comité ont consulté la place et la définition de "biométrie" dans diverses sources officielles : dictionnaires électroniques, bases de données terminologiques, autres thésaurus... Finalement, la proposition de ce nouveau descripteur a été intégrée dans la version 4.1 mais avec un BT et une définition différents de la proposition initiale :

- MT 3606 sciences naturelles et appliquées
- BT : mathématique
- RT : biologie ; données personnelles
- SN : analyse mathématique des caractéristiques biologiques d'une personne, destinée à déterminer son identité de manière irréfutable.

Si les membres n'arrivent pas à se mettre d'accord sur une proposition, l'OPOCE est chargé de trancher. Il arrive également qu'une proposition soit mise de côté pour l'édition suivante (concept trop innovant, manque de définition officielle...). Il est toujours possible de procéder à des modifications ultérieures, le thésaurus étant un outil en constante évolution.

Le comité de maintenance suit attentivement l'actualité pour intégrer de nouveaux concepts ; il veille également à garder un niveau de spécificité suffisamment pointu mais sans l'être trop, afin que le thésaurus puisse répondre aux besoins du plus grand nombre d'utilisateurs possible.

## Eurovoc à la bibliothèque du Parlement européen : son application

### Présentation de la bibliothèque

La bibliothèque du Parlement européen relève de la Direction de la Documentation parlementaire qui fait partie de la Direction Générale Information. La bibliothèque est située à Bruxelles et comporte également des bureaux à Luxembourg et à Strasbourg lors des sessions parlementaires.

La bibliothèque est un service interne qui a pour utilisateurs les députés et leurs assistants, les groupes politiques, les commissions parlementaires, les unités thématiques, les fonctionnaires et autres membres du personnel du Parlement européen. Les chercheurs externes, journalistes et étudiants sont réorientés vers les bureaux d'information existant dans chaque pays.

Près de 90 personnes travaillent à la bibliothèque et se répartissent en différentes équipes (direction, secrétariat, spécialistes de l'information et assistants, informatique, etc.). L'équipe des spécialistes de l'information comporte une trentaine de personnes qui sont à la fois généralistes et spécialistes : généralistes car répartis par pays et par langues (quasiment tous les pays de l'Union européenne sont représentés) et spécialistes car organisés par secteurs thématiques relatifs aux commissions parlementaires. Ils ont ainsi développé sur le site intranet de la bibliothèque des pages spécifiques d'information par secteurs. Divers produits documentaires sont proposés tels que des dossiers électroniques ou bien une veille documentaire sur des sujets spécifiques du travail parlementaire. La bibliothèque a développé toute une politique afin de mieux se faire connaître : notamment, en

organisant des sessions d'information (Info-Sessions) présentant ses services ou en donnant des formations à l'interrogation du catalogue bibliographique ou à des bases de données mises à la disposition des utilisateurs sur son site.

## Eurovoc, vocabulaire commun

Il est utile de souligner l'importance d'Eurovoc pour la bibliothèque du Parlement européen. Ce thésaurus est le vocabulaire commun à tous les indexeurs qui proviennent de toute l'Europe, et qui ont des langues, des formations et des cultures fort diverses, des méthodes de travail différentes...d'où une plus grande difficulté pour définir une politique commune d'indexation. Grâce à Eurovoc, ces problèmes sont atténués et le thésaurus permet une certaine homogénéisation et harmonisation de l'indexation. Eurovoc s'avère être le seul thésaurus pertinent pour décrire notre fonds actuel.

Le fonds de la bibliothèque comporte environ 100 000 ouvrages dans les diverses langues de l'Union européenne. Parmi les langues officielles de l'Union européenne, un accent est plus particulièrement mis sur les ouvrages en français, en anglais et en allemand. Les types de documents mis à la disposition des utilisateurs consistent en des référentiels (annuaires, répertoires, dictionnaires, encyclopédies...), des livres, une sélection des publications des organisations internationales et de celles de l'Union européenne - dont les études du Parlement européen -, plus ou moins 1000 périodiques ainsi que les principaux journaux de chaque État membre. La bibliothèque comprend également un fonds spécifique sur l'histoire de l'Europe ainsi qu'un fonds consacré à la formation professionnelle.

Parmi les documents catalogués, une sélection est effectuée en fonction du thème traité et de la langue. Le document doit présenter un intérêt national, européen ou international.

Le programme de travail des institutions européennes (propositions de la Commission, procédures législatives...) est suivi de près et les acquisitions d'ouvrages ainsi que la sélection d'articles sont effectuées en fonction de l'actualité et des thèmes de travail qui seront abordés au cours de l'année parlementaire.

Selon les statistiques établies sur les notices catalographiques, les domaines d'Eurovoc les plus fréquemment exploités pour décrire notre fonds sont les suivants : la vie politique (04), les relations internationales (08), les Communautés européennes (10), la géographie (72), le droit (12), la vie économique (16), la vie sociale (2826), la documentation (3221), les sciences

humaines (3611), l'emploi (4406) et la politique de l'environnement (5206). Ce qui s'avère tout à fait en adéquation avec le travail de l'institution.

En 1999, le gestionnaire informatique de la base de données a changé. Ce qui a impliqué des méthodes informatiques et une organisation du travail différentes. L'ancienne base a été remplacée et l'incorporation des articles dans le catalogue également décidée. Jusqu'alors, existait un système de dossiers papiers comprenant une classification numérique ; les documentalistes et les bibliothécaires travaillaient séparément, ce qui n'est plus le cas. Actuellement, les spécialistes de l'information répondent indifféremment aux questions et participent au catalogue. Face à ces changements, une nouvelle politique d'indexation paraissait nécessaire et un groupe de travail chargé de la "Coordination de l'indexation" a alors été créé afin de réfléchir à cette nouvelle politique d'indexation et à sa mise en oeuvre.

## Groupe de travail "Coordination de l'indexation"

Ce groupe de travail est composé d'indexeurs spécialistes de l'information, de nationalités et langues diverses. Il est chargé de :

- rédiger un guide interne pour l'application pratique des règles d'indexation au sein du service ;
- organiser régulièrement des réunions sur la politique d'indexation et sa mise en oeuvre ;
- réunir les propositions de nouveaux descripteurs afin de les transmettre au comité de maintenance Eurovoc ;
- former les nouveaux collègues.

Ce groupe existe depuis 1999. Il comprend actuellement 6 membres. Sa composition a fluctué suite aux changements du service. Une seule personne fait encore partie du groupe d'origine et assure ainsi la continuité au sein du groupe de travail.

## Guide d'indexation

Ce guide a été rédigé pour permettre une meilleure cohérence de l'indexation dans le catalogue et sa bonne maîtrise technique dans le nouveau système informatique. Les techniques professionnelles ainsi mises par écrit permettent l'amélioration et l'harmonisation des pratiques d'indexation au sein de l'équipe.

Ce guide est un outil précieux tant pour assister les collègues actuels dans des tâches professionnelles parfois nouvelles que pour former les nouveaux collègues qui intègrent le service.

Il comporte trois parties : la définition et les règles de base de l'indexation ; la politique d'indexation du service ; l'application dans notre catalogue. Il est complété par des fiches-conseils d'indexation rédigées en fonction des besoins exprimés. Il a été rédigé en français et traduit en anglais.

La première partie reprend une information générale sur l'indexation et s'inspire d'un document déjà existant sur l'indexation des documents de la base EPOQUE du Parlement (base fermée actuellement). Sont rappelées les définitions de base de l'indexation avec des exemples, des conseils pour obtenir une bonne performance lors de la recherche, à travers différents concepts commentés : la pertinence, la profondeur, la spécificité, l'exhaustivité, le rappel et la précision, la pondération, la recherche inclusive (autopostage), les échanges d'informations.

La seconde partie présente la politique d'indexation adoptée par le service : savoir repérer et sélectionner les concepts, réfléchir à l'exhaustivité souhaitée, traduire des concepts en descripteurs Eurovoc ce qui implique la consultation obligatoire du thésaurus, la prise en considération du contexte, l'assistance via les termes génériques, spécifiques et reliés, les relations hiérarchiques, la recherche de la cohérence, la consultation de l'indexation antérieure, la solution des problèmes de traduction, et la consultation des sources.

La troisième partie présente l'application pratique et technique de la politique d'indexation adaptée au catalogue.

### **Particularités développées dans la pratique de l'indexation**

#### ***Langues utilisées***

Les langues de travail dans le catalogue sont pour l'instant le français et l'anglais. Les indexeurs se trouvent confrontés aux limites du logiciel documentaire. L'indexation se fait soit en français soit en anglais (durant le catalogage, les descripteurs à sélectionner défilent dans les deux langues). La langue française a été retenue pour l'intégration des descripteurs dans le catalogue mais avec renvoi aux termes anglais comme équivalent linguistique. Enfin, la recherche se fait en français.

#### ***Descripteurs principaux et secondaires***

Comme dans l'ancienne base du catalogue, le choix a été fait de garder la délimitation entre descripteurs principaux et secondaires. Cette pondération permet au lecteur de la notice de déterminer rapidement si l'information est essentielle ou bien simplement complémentaire.

Par exemple : un article sur les femmes au travail comprenant un encadré sur le salaire féminin sera indexé avec "travail féminin" en descripteur principal et "salaire" en descripteur secondaire. Cette différence est immédiatement visible puisqu'elle apparaît dans deux champs différents.

#### ***Descripteur-candidat***

La création d'un champ spécifique "descripteur-candidat" permet d'intégrer dans le catalogue des descripteurs spécifiques qui ne font pas encore partie de la version officielle Eurovoc ou qui ne le seront peut-être jamais s'ils sont refusés par le comité de maintenance. Dans ce cas, ils sont conservés dans une liste d'autorité interne pour les besoins propres du service et s'il s'avère au bout d'un certain temps que ces descripteurs-candidats ne sont pas utilisés, ils sont supprimés. Exemple : "contrôle juridictionnel" a été repris dans l'édition 4.2 mais "coopération énergétique" a été refusé et est resté dans la liste de la bibliothèque.

Même si certains descripteurs-candidats sont retenus dans la liste d'autorité interne du catalogue, il est impératif de continuer à indexer avec des descripteurs existant dans la version actuelle d'Eurovoc. L'indexeur devra donc saisir des combinaisons de descripteurs, en plus du descripteur candidat. Les principales raisons tiennent au fait que :

- tout utilisateur d'Eurovoc, qui n'a pas accès à la liste des descripteurs-candidats et n'en a donc pas connaissance, continue à faire des recherches avec les descripteurs existants ; c'est le cas de ceux qui consultent notre catalogue ;
- il faut prévoir la réindexation future nécessaire si le descripteur-candidat n'est pas retenu.

#### ***Indexation liée***

L'indexation liée est l'indexation commune d'un ouvrage avec des chapitres spécifiques catalogués. Il peut arriver qu'un ouvrage comporte un chapitre spécifique qu'il paraît intéressant de traiter en tant que notice séparée. Dans ce cas, la règle instituée est que les descripteurs principaux de ce chapitre soient traités comme descripteurs secondaires de l'ouvrage.

#### ***Ordre des descripteurs***

L'ordre d'apparition des descripteurs est également significatif : pour un ouvrage sur la sécurité des transports au Royaume-Uni et sur l'infrastructure des transports en Allemagne, on indexera pour chacun le descripteur sujet puis le descripteur pays, l'un derrière l'autre, ce qui permet de refléter au mieux le contenu de l'ouvrage.

Alors que si nous indexons par "sécurité des transports", "infrastructure des transports" puis ensuite "Royaume-Uni", "Allemagne", on pourrait croire à tort que ces sujets concernent les deux pays.

### Réindexation

Les indexeurs doivent garder une copie des notices bibliographiques concernées par les descripteurs-candidats proposés, et les réindexer manuellement lorsque ceux-ci ont été intégrés dans la liste d'autorité interne de la bibliothèque.

A chaque nouvelle version du thésaurus, le catalogue est réindexé automatiquement par une routine informatique. Cependant, il reste toujours quelques corrections à effectuer manuellement.

### Réunions d'indexation

Le groupe "Coordination de l'indexation" se réunit régulièrement pour analyser les propositions de nouveaux descripteurs ou de modifications envoyées par les indexeurs du service. Elles sont rédigées par eux en français ou en anglais, avec l'équivalence linguistique de la langue d'origine s'il s'agit d'une autre langue. Il n'y a pas de règles particulières pour proposer une création ou bien une modification de descripteur. Il est seulement demandé d'illustrer la demande en faisant appel à une ou plusieurs sources.

Voici quelques exemples de propositions et les résultats après analyse du groupe :

- "droit communautaire-droit international" / "Community law-international law" : descripteur-candidat créé ; ce descripteur qui n'a pas été accepté dans la version officielle d'Eurovoc est très utile pour notre service. Il fait donc partie de la liste interne de descripteurs-candidats ;
- "principe du dommage environnemental" / "environmental damage principle" : descripteur-candidat rejeté ; lorsqu'une proposition est rejetée, une explication est toujours donnée : soit l'indexeur n'a pas vu qu'il existait déjà un descripteur correspondant à son besoin, soit une combinaison de descripteurs s'avère suffisante pour rendre le concept. Pour cet exemple, le conseil d'indexation donné est de combiner "impact sur l'environnement" avec "prévention des risques" ;
- "principe pollueur payeur" / "polluter pays principle" : modification d'un descripteur ; ici, la modification porte sur la version anglaise qui n'était pas correcte (remplace "polluter pays policy").

Il s'agit également de répondre aux questions spécifiques posées.

Exemple : quelle est la différence d'utilisation entre "étude comparative" et "droit comparé" ?

- utiliser "étude comparative" quand le document traite de la situation dans divers pays. Ex : politique de la concurrence, étude comparative, France, Espagne.
- utiliser "droit comparé" quand le document traite de la législation et/ou de la jurisprudence dans divers pays. Ex : droit de la concurrence, droit comparé, France, Espagne.

Dans le cas où ces deux aspects sont décrits dans le document, il est évidemment nécessaire d'utiliser les deux descripteurs.

Selon les demandes exprimées par nos collègues indexeurs, le groupe rédige parfois des fiches-conseils. Ainsi, une fiche-conseil a-t-elle été créée sur l'utilisation des différents descripteurs géographiques et une autre sur la distinction à établir entre les différents descripteurs relatifs à l'Union européenne.

Un certain nombre d'outils d'aide à l'indexation ont été créés :

- des modèles de fiches (version EN/FR) pour proposer ou modifier des termes dans Eurovoc ;
- une liste interne des programmes communautaires qui ne sont pas inclus dans le thésaurus ;
- la liste des descripteurs créés en tant que descripteurs-candidats (disponibles dans le catalogue) ;
- la liste des descripteurs déjà traités (version EN/FR) qui permet de vérifier rapidement si la proposition a déjà été faite et la solution proposée. Pour un certain nombre de propositions de créations de descripteurs, l'option choisie est de combiner deux ou trois descripteurs plutôt que d'en créer de nouveaux pour traduire le concept. Cette liste comporte actuellement plus de vingt pages. Tous ces documents, guide compris, sont accessibles sur le site intranet de la bibliothèque.

Une fois ce travail établi au niveau du groupe, des réunions au niveau du service sont organisées ponctuellement pour présenter les nouveautés, informer de l'évolution du thésaurus et conseiller si besoin.

### Formations

Le groupe "Coordination de l'indexation" est chargé de la partie formation des nouveaux col-



lègues de la bibliothèque. Différents types de formation sont proposés :

- interne, avec une présentation du thésaurus, du guide, de la politique d'indexation du service, de l'indexation dans notre catalogue et illustrée de petits exercices pratiques ;
- interne mais avec un intervenant extérieur pour offrir si nécessaire une formation à l'indexation à un groupe de collègues ;
- externe quand elle est organisée en fonction des besoins exprimés par les indexeurs et des cours disponibles dans les différents pays.

Cette méthode de travail a été expérimentée au cours du changement de système informatique en 1999 et s'est révélée extrêmement positive. Revoir les procédures d'indexation et rappeler régulièrement des règles de base s'avère en effet très utile. Ce type de cours permet à chacun de faire le point sur ses propres méthodes de travail et d'améliorer sa pratique de l'indexation.

## **Eurovoc dans le cadre des activités du Parlement européen**

### **Eurovoc aux archives du Parlement européen**

Eurovoc a été pendant des années l'outil d'indexation de la base de données législative du Parlement européen intitulée EPOQUE. Cette base a été fermée en 1999 et ses données sont intégrées maintenant dans la base d'archives ARCDoc. Tous les documents antérieurs à 1999 sont donc indexés avec Eurovoc. Le service des archives a le projet de reprendre les dossiers législatifs des législatures suivantes et leur attribuer une indexation Eurovoc.

### **Rôle du Parlement européen au sein des comités Eurovoc**

Le Parlement européen joue un rôle important en tant que membre des comités Eurovoc. Au comité de pilotage, c'est lui qui assure la présidence. Il représente non seulement l'institution mais également les parlements nationaux. Il veille ainsi à ce que leurs besoins soient pris en compte et prévoit l'organisation régulière d'une conférence Eurovoc avec ces institutions nationales.

En tant que membre du comité de maintenance, le Parlement européen reçoit les propositions de descripteurs des parlements nationaux. Avant de les transmettre à l'OPOCE, il les étudie et les

filtre selon certains critères : rejet de descripteurs trop nationaux ou trop spécifiques. Les questions linguistiques peuvent parfois poser quelques problèmes de compréhension et de traduction si le concept n'existe pas dans une autre langue. Il est parfois difficile d'évaluer une proposition à partir d'une traduction. Ainsi, les russes envoient leurs propositions en anglais (chacun utilise alors cette langue comme langue pour correspondre).

Ces propositions et celles de la Bibliothèque du Parlement européen sont ensuite transmises au comité de maintenance d'Eurovoc qui les étudie et les intègre ou non dans le thésaurus. En outre, le Parlement européen fait remonter les préoccupations et besoins exprimés par les Parlements nationaux auprès du Comité de maintenance.

Un certain nombre de parlements nationaux se montrent dynamiques dans l'enrichissement d'Eurovoc (Parlements belge, espagnol, portugais, suédois, polonais). Les Parlements russe et croate sont également actifs. Par ailleurs, l'Assemblée Pan-Africaine a établi des contacts avec le Parlement européen et manifeste un grand intérêt pour Eurovoc.

### **Conférences Eurovoc**

Le Parlement européen organise régulièrement une conférence Eurovoc avec les parlements nationaux. Cette conférence, autrefois annuelle, a lieu maintenant tous les deux ans. La prochaine se tiendra à Bruxelles en mars 2006. Cette conférence donne lieu à des échanges entre les utilisateurs et permet de présenter les modifications et les améliorations apportées aux nouvelles versions du thésaurus.

Certains parlements nationaux présentent leur travail avec Eurovoc : les problèmes de traduction rencontrés, les concepts existant dans une langue et pas dans une autre, les niveaux de spécificité qui ne répondent pas toujours aux besoins évoqués, les difficultés liées à la réindexation des bases, etc.

Beaucoup d'utilisateurs - dont la bibliothèque du Parlement européen avec le champ spécifique "descripteur-candidat" - ont développé un système propre à leur organisation. Ceci leur permet d'introduire des concepts propres à leur langue ou spécifiquement nationaux qui ne peuvent être intégrés dans la version officielle du thésaurus.

Divers représentants d'autres thésaurus multilingues et des spécialistes en informatique documentaire sont invités à ces conférences. Leurs interventions se révèlent très enrichissantes pour tous les participants.

## Relations avec d'autres organismes concernant Eurovoc

Dans le cadre de projets interinstitutionnels, le Parlement européen, via son représentant au comité de maintenance Eurovoc, a établi des contacts avec d'autres organismes utilisant Eurovoc.

Des chercheurs du Centre commun de recherche de la Commission européenne ont développé un système d'indexation automatique avec Eurovoc. Ce système pourrait se révéler très utile à l'avenir aussi bien pour le Parlement européen que pour d'autres institutions.

Le Congrès espagnol travaille avec ce système et le résultat est tout à fait intéressant. Il permet une indexation rapide des documents. Il nécessite tout de même la supervision d'un indexeur qui élimine les descripteurs trop pointus.

Pour procéder à une indexation automatique, il est préférable d'avoir des textes complets. À la bibliothèque, les résumés ou les sommaires sont incorporés dans les notices lorsque c'est possible mais ce n'est pas suffisant pour indexer automatiquement. Cependant, le Parlement européen a participé à des tests de ce système d'indexation automatique.

Différents organismes travaillant dans le domaine de l'éducation et de la formation professionnelle souhaitent mettre en place un vocabulaire commun au niveau de leurs thésaurus respectifs et utiliseraient Eurovoc comme thésaurus référentiel. Ce projet d'interopérabilité sémantique des thésaurus de l'éducation est en cours d'élaboration.

## Conclusion

L'usage d'Eurovoc prend de plus en plus d'ampleur au fil des ans. Le développement d'un vocabulaire commun aux institutions communautaires est un atout extrêmement important. En

harmonisant la description des fonds, il rend les échanges d'informations plus faciles et permet d'effectuer des recherches documentaires plus pertinentes.

L'octroi de licences ne cesse d'augmenter depuis plusieurs années. Cet outil documentaire apparaît de plus en plus utilisé aussi bien par les institutions européennes que par des parlements nationaux et même par des organismes publics ou privés des différents États membres. Sa couverture généraliste et multilingue est largement appréciée. Eurovoc permet également de développer en parallèle d'autres outils adaptés aux besoins de ces organismes.

L'entrée de nouveaux pays membres dans l'Union européenne a permis l'intégration de nouveaux concepts et la création de nouvelles versions linguistiques. Au cours des conférences Eurovoc, les parlements de la Géorgie, de l'Ukraine et de la Turquie ont manifesté un grand intérêt pour le thésaurus. Ainsi, le thésaurus s'ouvre sur le monde même s'il conserve une spécificité européenne propre aux institutions de l'Union. Tout ceci s'avère positif et enrichissant autant pour les gestionnaires du thésaurus que pour ses utilisateurs.

Nouer et développer les relations non seulement avec les parlements nationaux mais aussi avec les autres utilisateurs d'Eurovoc se révèle extrêmement important. C'est grâce à l'apport de chacun que la mise à jour du thésaurus se poursuit, reflétant ainsi l'actualité et les évolutions de la société, afin de répondre au mieux aux besoins de ses usagers.

**Isabelle GAUTIER**  
*Parlement Européen*  
Rue Wiertz, 60  
1047 Bruxelles

*22 février 2006*

## Liens utiles

1. Thésaurus Eurovoc : <<http://europa.eu.int/celex/eurovoc/>> (consulté le 22/02/2006).
2. Centre commun de recherche de la Commission européenne (indexation automatique avec Eurovoc) : <<http://www.jrc.it/langtech/Eurovoc.html>> (consulté le 22/02/2006).